

Pourquoi créer un mur végétalisé de grimpantes ?

C'est facile à mettre en place et à entretenir

C'est la manière la plus simple de créer un mur végétalisé, car les plantes recouvrent le mur directement ou en s'accrochant à un support (grilles, grillages, filins, tuteurs...).

C'est écologique

- enrichissement de la biodiversité ;
- rafraîchissement de l'air en cas de fortes chaleurs ;
- confort thermique et phonique des bâtiments ;
- dépollution de l'air ;
- amélioration du cadre de vie.



Parthenocissus tricuspidata (Vigne vierge) et lierre.

Où puis-je installer une végétation verticale ?

Sur tout type mur ou de clôture :

- Façade d'immeuble sur rue ou sur cour ;
- pignon aveugle* sur rue ou sur cour ;
- mur d'enceinte ou de clôture ;
- grille ou grillage de clôture.



Plante grimpante sur support (Passiflore) : sa croissance est guidée par les filins métalliques.

Deux types de murs végétalisés de grimpantes

Il existe deux catégories de murs végétalisés de grimpantes :

- les murs végétalisés à l'aide de plantes grimpantes qui s'accrochent seules à la paroi avec leurs crampons*, le lierre par exemple ;
- les murs végétalisés à l'aide de plantes grimpantes qui ont besoin d'un support : les plantes volubiles*, dont la tige ou le pétiole* s'enroulent seuls autour des grilles ou sur d'autres plantes, et les plantes à palisser*, qui ont besoin d'être attachées au support.

Pourquoi choisir de végétaliser votre mur avec des plantes sur support plutôt qu'avec des plantes autonomes ?

Le choix d'une plante « sur support » limite l'impact sur le mur (car elle ne s'y fixe pas directement). Il permet aussi de contrôler la croissance de la plante (car celle-ci ne se développera pas au-delà du support).

* ces termes sont définis dans le lexique (fiche 5)

Photos : page 1 © Mairie de Paris / Christophe Noël (photo 1), Jean-Pierre Viguié (photo 2) ; pages 2 et 4 © Mairie de Paris / Christophe Noël ; page 3 @ Mairie de Paris / DR et Antonin Crenn

Les autorisations à obtenir

La première chose à faire est de s'assurer de l'autorisation du propriétaire du mur (notamment dans le cas d'un mur mitoyen) ou des copropriétaires. Puis :

- Pour un mur de façade : faire une déclaration préalable de travaux (formulaire à télécharger sur Paris.fr) ;
- Pour une grille ou un mur de clôture : pas d'autorisation d'urbanisme à obtenir.

Cas particulier d'une plantation sur la voie publique

La Mairie de Paris encourage les plantations « côté rue » par les habitants et les bailleurs. Elle accompagne les initiatives des Parisiens avec un **Permis de végétaliser**. Ce permis ne dispense pas du dépôt de déclaration préalable lorsqu'elle est nécessaire. Plus d'infos sur www.paris.fr.



Parthenocissus tricuspidata (vigne vierge).

Choisir un lieu d'accueil adapté

Bien étudier le lieu d'accueil

Il est indispensable d'adapter la plante et son substrat* au milieu d'accueil envisagé : le support, l'exposition à la lumière, la qualité du sol conditionnent la réussite à long terme de l'implantation des plantes. Les critères à prendre en compte sont :

- La présence éventuelle d'une végétation existante sur le mur ou la grille envisagés (composée de mousses, lichens ou plantes herbacées), à conserver ;
- L'ensoleillement est-il adapté ?
- La proximité d'un point d'eau (prévoir l'arrosage) ;
- La fréquentation du site : attention à ne pas gêner le passage.

Bien étudier le mur d'accueil

- Vérifier l'état du mur ;
- connaître sa nature (béton nu ou enduit, pierres maçonnées au ciment, à la chaux) ;
- quel accès possible pour l'entretien ? (hauteur du mur, dégagement suffisant) ;
- éviter la proximité avec les réseaux (eau, électricité) ;
- possibilité de fixer un support.

* ces termes sont définis dans le lexique (fiche 5)

Planter en bac ou en pleine terre ?

Il est toujours préférable pour la plante d'être plantée en pleine terre. Comme cela est rarement possible à Paris, l'installation d'une jardinière au pied de votre mur est une solution à envisager. Attention : la culture en bac limite la croissance de la plante et requiert un arrosage plus régulier.

Choix du substrat*

En bac ou en pleine terre, préférez un mélange composé de 90% de terre végétale et de 10% matière organique (compost).

Tenir compte de l'espace disponible

Attention à bien prendre en compte le développement de la plante : jusqu'à 2 mètres de haut, vous pourrez l'entretenir à hauteur d'homme ; au-delà, vous aurez besoin d'une échelle ou d'un échafaudage. Veillez à choisir une jardinière adaptée (si elle est trop large, le débord vous empêchera d'installer l'échafaudage contre le mur).



Plantation en pleine terre.



Plantation en jardinière.

Les conseils suivants sont valables aussi bien en pleine terre qu'en bac :

- planter de novembre à mars, hors périodes de gel ;
- planter à 15 cm du mur minimum ;
- créer une fosse d'environ 50 × 50 × 50 cm pour enterrer la motte ;
- enterrer la tige sur 10 cm en inclinant la motte de 45 degrés vers le mur (à la fois pour guider la plante et pour éloigner les racines du mur) ;
- prévoir le tuteurage des premières tiges les 2 premières années.

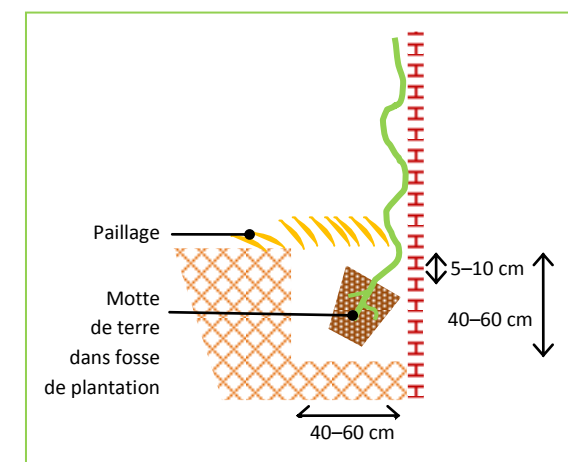


Schéma en coupe d'une plantation en pleine terre.

* ces termes sont définis dans le lexique (fiche 5)

Quelles caractéristiques de la plante prendre en compte ?

Selon les possibilités du mur d'accueil et votre projet, prenez bien en compte ces points :

- **plante persistante* ou caduque*** : se poser la question du ramassage des feuilles ;
- **Rusticité*** : la résistance au froid est un paramètre important, notamment sur l'espace public, où les effets de couloirs de vents abaissent la température ;
- **Hauteur et largeur du végétal et du support**: prévoir les dimensions normales de la plante après 5 ans de développement afin d'adapter les dimensions du support ;
- **Vigueur** : croissance plus ou moins rapide ;
- **Support, type d'accroche et poids maximum au m²** : adapter l'ancrage du support au poids de la plante, en prenant en compte son développement maximal et la surcharge de poids en cas de pluie ou de neige ;
- **Distance du mur** : pour éviter le descellement du support par la croissance des tiges ;
- **Entretien** : besoins en eau et nutriments de la plante ;

- **Associations** : autres plantes qui peuvent être cultivées avec la plante choisie ;
- **Intérêts écologiques** : milieu d'accueil pour la biodiversité, facteur d'une meilleure isolation, rôle dans la dépollution...

Attention

- Aucune plante à fort risque d'intoxication n'est proposée dans ces fiches. Attention toutefois : les baies de ces plantes grimpantes sont pour la plupart non comestibles. Une attention particulière doit donc être portée à leur implantation à une hauteur accessible aux jeunes enfants.
- Les grimpantes sont d'excellents conducteurs d'électricité. Les maintenir à plus de 3 mètres des transformateurs (risques de brûlures/d'électrocution lors de l'entretien).

Conseils d'entretien

Les 2 ou 3 premières années, tuteurer ou palisser et arroser régulièrement. Ensuite, prévoir de tailler au moins une fois par an. Il est important de contrôler annuellement le développement des plantes à crampons* : cela permet d'éviter un décrochage et une chute de la plante par excès de poids.



Mur végétalisé de Glycine.

* ces termes sont définis dans le lexique (fiche 5)